INCIDENT (S)

QUI NOTIFIE L'INCIDENT ?	**LE PREMIER ARBITRE**
SUR QUOI ?	La mauvaise tenue des joueurs, remplaçants, entraîneurs, accompagnateurs. L'envahissement de l'aire de jeu par le public.
QUAND ?	• Avant, • Pendant, → la rencontre • Après,
PROCEDURE	Dans son vestiaire, le **PREMIER ARBITRE** doit : 1. Aviser les autres officiels et les capitaines en titre A et B de sa démarche, 2. Consigner explicitement les faits au verso de la feuille de marque, 3. Faire signer au verso les capitaines et l'aide arbitre 4. Adresser l'original de la feuille de marque à la commission fédérale de basket-ball. Doivent immédiatement envoyer un rapport circonstancié sur les incidents et au plus tard 24 h ouvrables après la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) au Directeur Sportif (Commission Basket) : Les arbitres Tous les officiels de table de marque Les capitaines en titre, entraîneurs de chacun des équipes mises en cause. **Stéphane Binot, Directeur Sportif - Commission Basket :** 57 chemin de Leyran – 33140 Villenave d'Ornon Tél. 06.27.87.55.23 – email : s.binot@handisport.org